



DECISION N° 2022-805

**Convention de mise à disposition**  
**Ville de PERPIGNAN / Association Gymnastique**  
**volontaire de Saint Gaudérique**  
**Maison pour Tous Firmin Bauby - 11 rue Nature**  
**PERPIGNAN**

Direction Mairies de Quartier et GRU  
Mairie Quartier EST

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 16 juillet 2020 portant subdélégation de signature à Mme Patricia FOURQUET, Adjoint au Maire,
- Considérant que l'association Gymnastique Volontaire de Saint Gaudérique a sollicité la mise à disposition d'une salle polyvalente située dans la Maison pour Tous Firmin Bauby, 11 rue Nature.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'association Gymnastique Volontaire de Saint Gaudérique, une salle polyvalente située dans la Maison pour Tous Firmin Bauby, 11 rue Nature à Perpignan, pour les inscriptions 2022-2023 et un stage pour professeurs de gymnastique.

**ARTICLE 2 :** Cette convention est conclue pour le 8 septembre 2022 de 09h00 à 12h00 et le samedi 19 novembre de 09h00 à 17h00, en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la Mairie de Quartier Est.

**ARTICLE 3 :** La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 22 AOUT 2022

ID Télétransmission : 066-216601340-20220822-159269-AU-1-1

Accusé reçu le : 22 AOUT 2022

Affiché le : 22 AOUT 2022

Mme Patricia FOURQUET, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

